

asiatique.

■ LA PRÉSIDENTE DU

SYNDICAT de la magistrature, Françoise Martres, a été mise en examen le 17 février pour « injure publique » dans l'affaire du « mur des cons », a-t-on appris hier. En l'occurrence le panneau d'affichage ainsi baptisé d'un local de son syndicat où figuraient plusieurs personnalités et que l'on avait découvert sur une vidéo diffusée en avril 2013 par le site Atlantico, soulevant une vague de protestations.

■ 3 M€ de tableaux 1